



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

AVIS DE MOTION

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, qu'à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le vendredi 11 octobre 2024 à 10 h 30**, à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, il sera donné un avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025. Règlement numéro CA28 0084.

FAIT à Montréal, le 1^{er} octobre 2024.

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza